

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHOYEAU Françoise, RAVARD Alexandra, GUILLON Cathy, REY Pascale, Messieurs GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, HENRIET Christian, PHELIPEAU Grégoire, GUILMINEAU Christian et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Mesdames CHABIRAND Fanny, HAY Virginie, Messieurs BARDE Mickaël (pouvoir à Monsieur HENRIET Christian), CHARNOLE David

Secrétaire de séance : Madame RAVARD Alexandra
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12 dont 1 pouvoir

Vote : 11 pour

OBJET : Convention SYDEV, candélabres salle des fêtes

Monsieur le Maire,

PRESENTE la convention du SYDEV n°2025.ECL.0751 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage concernant les candélabres du parking de la salle des fêtes.

Le montant des travaux s'élève à 13 390.00 € HT, la participation financière pour la commune est de 6 695.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** la proposition de rénovation des candélabres du parking de la salle des fêtes pour un montant global de 6 695.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce sujet.

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

